

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre, à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 8 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 8 décembre 2020.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT et Sandrine SIMÉON.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sylvain DELANGE
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Najat LEMERAY a donné pouvoir à Sylvain GASCOUIN
Angélique MOUROCCQ a donné pouvoir à Patrice MÉCHE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20201214-20_02850-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Absentes excusées : Isabelle LEPESTEUR et Catherine CAILLY

Nombre de conseillers :		N° 9 / 7-6-2
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage :	
- présents : 22	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	
- votants : 27		
Secrétaire de séance	Le compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2020 a été adopté	
Patrick FENOUIL	→ à l'unanimité	

Déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement des utilisateurs commerçants et artisans

Le commerce de proximité connaît actuellement une profonde mutation liée, notamment, au développement du e-commerce. Il résulte, de cette nouvelle forme de concurrence, une évasion de chiffre d'affaires et d'emplois, donc de richesse et d'animations locales au bénéfice de grandes plates-formes internationales totalement déconnectées de nos territoires.

Or, si on note un retour progressif des consommateurs vers le commerce de proximité, celui-ci s'accompagne du souhait de conserver la souplesse d'achat offerte par les nouvelles technologies.

Dans ce contexte sanitaire actuel et afin de soutenir notre commerce local, notre commune, en partenariat avec les 8 autres communes de l'Intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces, ont travaillé avec la CCI Caen Normandie et la CMAI 14-61 sur un dispositif à coûts partagés destiné à offrir la possibilité à nos commerces et artisans locaux de développer leur activité au moyen d'une place de marché virtuelle c'est-à-dire une plate-forme de vente en ligne locale et d'un accompagnement à l'appropriation de cet outil numérique.

Dans ce projet, l'Intercom de la Vire au Noireau financeraient intégralement le déploiement de la plate-forme de vente en ligne locale Ma Ville Mon Shopping sur une période de 3 ans permettant aux artisans et commerçants concernés de créer et d'animer gratuitement une boutique en ligne et à la clientèle de visiter ces boutiques virtuelles, de retirer ses commandes en magasin (« click & collect ») ou d'acheter en ligne et d'être livré à domicile.

Les 9 communes de l'IVN concernées, Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles et Coupigny, Noues de Siennes, St-Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière, Vire Normandie, financeraient le volet « animation - accompagnement » des commerçants et artisans assuré par la CCI Caen Normandie et la CMAI 14-61.

Le coût forfaitaire annuel du volet « animation – accompagnement » est de 28 000 € HT, ce partenariat pouvant être renouvelé deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Par commodité, c'est l'IVN qui réglerait le coût du volet « animation - accompagnement » aux consulaires. Les 9 communes concernées rembourseraient chacune à l'EPCI leur quote-part calculée en proportion du nombre d'établissements commerciaux et artisanaux de leur collectivité éligibles au dispositif inscrits au répertoire SIRENE de l'INSEE.

Une convention de partenariat signée entre l'IVN et les 9 communes préciserait :

- les modalités de remboursement intégral par les 9 communes à l'EPCI du coût du volet « animation - accompagnement » (28 000 € HT/an),
- La répartition des subventions recherchées et obtenues par l'IVN entre elle et les 9 communes venant en déduction du coût du volet « animation - accompagnement » dû par chacune des communes selon la clef de répartition suivante :
 - 28 % des subventions obtenues conservées par l'IVN au titre de son financement de la plate-forme,
 - 72 % des subventions obtenues venant en déduction du coût du volet « animation - accompagnement » dû par les 9 communes.
- la répartition des frais de communication liés à cette démarche à 50/50 :
 - 50 % pris en charge par l'IVN
 - 50 % pris en charge par les 9 communes, ventilé entre elles selon les mêmes modalités que le remboursement à l'IVN du volet « animation - accompagnement » (participation de chaque commune au prorata du nombre d'entreprises éligibles).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention),

- **DÉCIDE** de participer au déploiement d'une plate-forme locale de vente en ligne et d'un accompagnement de ses utilisateurs commerçants et artisans en partenariat avec les autres communes de l'Intercom de la Vire au Noireau dotées de commerces au sein de la communauté de communes.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à :
 - Signer, avec la CCI Caen Normandie, la CMAI 14-61, l'Intercom de la Vire au Noireau et les 8 autres communes de notre EPCI concernées, la convention d'animation - accompagnement à l'utilisation de la plate-forme par les commerçants et artisans concernés
 - Signer avec l'Intercom de la Vire au Noireau et les 8 autres communes concernées la convention de partenariat prévoyant le remboursement intégral par celles-ci à l'EPCI du coût du volet « animation – accompagnement », réduit d'une quote-part des subventions obtenues sur le projet, chacune payant en proportion du nombre d'entreprises éligibles sur son territoire, et déterminant les modalités de répartition 50/50 des frais de communication.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

